

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 29/12/14

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20141218-lmc183345-DE-1-1

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 18 décembre 2014

POLITIQUE A04 AMÉLIORER LES GRANDS ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX
ESPACES INFO ENERGIE (EIE)
SUBVENTIONS 2014

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général du 24 novembre 2006 adoptant la politique départementale de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil Général du 21 octobre 2011 décidant, à partir de 2012, de réorienter le soutien du Conseil général aux Espaces Info Energie en faveur des particuliers et de la lutte contre la précarité énergétique ;

Vu la délibération du Conseil Général du 25 novembre 2011 relative au plan climat-énergie ;

Vu les dossiers de demande de subvention des associations Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de Saint-Quentin-en-Yvelines, et Energies Solidaires de Carrières-sous-Poissy, au titre de l'année 2014 ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil Général ;

Sa Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer les subventions 2014 suivantes :

- 15 000 € pour l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de Saint-Quentin-en-Yvelines.

- 15 000 € pour Energies Solidaires sise à Carrières-sous-Poissy.

Les crédits correspondants, d'un montant total de 30 000 €, sont et seront inscrits au chapitre 65 article 6574 du budget départemental, exercices 2014 et suivants.